



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

9h30

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 10 juin 2026
- 2- Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS
- 3- Élection des membres de la Commission Permanente et approbation du règlement intérieur
- 4- Présentation de l'Heure Civique et désignation d'un(e) coordinateur(trice)
- 5- Analyse des Besoins Sociaux
- 6- Plan Canicule
- 7- Projets 2027
- 8- Points divers

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre d'absents : 5

Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 30 septembre 2026

PRESENTS : Idalina BENARROUS Vice-présidente, Dorothee BERGER, Sylvie DALL'ANESE, Caroline GENEIX Vice-présidente déléguée, Cendrine GUILLEMET, Jean-Pierre GUILLON, Thierry HAUTIER, Jacqueline HAUTIER, Sylvie LIMBOURG, Gaëlle PEULLEMEULLE, Martin ROUX, Floriane THOMAS

ABSENTS EXCUSES : Jean-Luc ALGAY Président, Hervé JANITOR, Amélie RAMBAUD, Alain RIALHE, Gurvan TONAL

Madame la Vice-présidente constate que le quorum est atteint, début de la séance à 09h33.
Lecture de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUIN 2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Idalina BENARROUS

Annexe : procès-verbal du 10 juin 2026

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 10 juin 2026.

2 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Idalina BENARROUS

Annexe : Règlement intérieur

Au regard de l'article R.123-19 du CASF prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne de celui-ci dans le respect des règles préalablement fixées par le CASF aux articles R.123-7 à R.123-28,

Madame la Vice-présidente laisse la parole à l'agent du CCAS pour présenter les modifications apportées au règlement. Celles-ci portent sur l'ajout d'un article sur la Vice-présidence déléguée, le détail des attributions du Président du CCAS et des délégations de pouvoir et de signature. Les articles sur le débat d'orientation budgétaire, le compte administratif et la commission permanente ont été supprimés.

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur du CA du CCAS présenté en annexe ;***
- D'autoriser son Président à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;***
- D'approuver sa mise en application immédiate.***

3 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Idalina BENARROUS

Annexe : règlement intérieur de la commission

Lors du Conseil du 10 juin, les administrateurs ont approuvé à l'unanimité la création d'une commission permanente chargée d'étudier les demandes d'aides financières formulées auprès du CCAS. Cette commission est composée de 9 membres du Conseil parmi les membres élus (4) et nommés (4) et est présidée par le Président du CCAS.

Le fonctionnement et l'organisation de cette commission sont régis par un règlement intérieur.

Les administrateurs qui se sont portés volontaires pour siéger à cette commission sont :

- Idalina Benarrous, membre élue
- Sylvie Limbourg, membre nommée
- Thierry Hautier, membre nommé
- Alain Rialhe, membre nommé
- Sylvie Dall'anese, membre nommée
- Jean-Pierre Guillon, membre nommé
- Gaëlle Peullemeuille, membre élue
- Caroline Geneix, membre élue
- Hervé Janitor, membre élu

Monsieur Hautier, administrateur nommé, décide de retirer sa candidature.

Après délibération, sont désignés membres de la commission permanente :

- ***Idalina Benarrous, membre élue***
- ***Sylvie Limbourg, membre nommée***
- ***Alain Rialhe, membre nommé***
- ***Sylvie Dall'anese, membre nommée***
- ***Jean-Pierre Guillon, membre nommé***
- ***Gaëlle Peullemeuille, membre élue***
- ***Caroline Geneix, membre élue***
- ***Hervé Janitor, membre élu***

Madame la Vice-présidente laisse la parole à l'agent du CCAS pour présenter les modifications apportées au règlement. La seule modification porte sur la partie 3 et le détail de la composition de la commission.

Madame la Vice-présidente rappelle les conditions d'éligibilité aux demandes d'aides financières du CCAS et l'importance de l'anonymat dans le traitement des demandes.

Thierry Hautier souhaite savoir si les aides sont remboursables ou non-remboursables. Madame la Vice-présidente indique que jusqu'à présent le CCAS a choisi d'accorder des aides non-remboursables. D'autres organismes, associations, ... délivrent des aides remboursables.

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le règlement intérieur de la commission permanente et son application immédiate.

4 – PRÉSENTATION DE L'HEURE CIVIQUE ET DÉSIGNATION D'UN(E) COORDINATEUR(TRICE)

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Idalina BENARROUS

Annexe : Bilan 2025 Heure Civique l'Houmèenne

L'heure civique est une initiative visant à promouvoir le bénévolat de proximité en invitant chacun à consacrer une heure par mois de son temps à une action d'intérêt général, afin de renforcer la solidarité et la participation citoyenne.

Initiée par l'association Voisins Solidaires, c'est en novembre 2022 que cette initiative a été lancée à l'Houmeau. Sa gestion a été confiée au CCAS et au Conseil des sages.

Les missions confiées aux bénévoles depuis 5 ans sont diverses : petit jardinage, petit bricolage, transport en voiture, aide aux collectes alimentaires, soutien aux services techniques de la commune pour l'installation / la désinstallation de matériel pour un événement communal, ... L'organisation et le suivi des missions sont gérés par l'agent du CCAS.

En 2025, la commune a obtenu le label « Entraide Citoyenne » pour l'implication exemplaire du Maire, des élus, des personnels au service des administrés et des volontaires de la commune.

Tableau du nombre de missions et de bénévoles de l'Heure Civique entre 2022 et 2025 :

2022		2023		2024		2025	
Bénévoles	Missions	Bénévoles	Missions	Bénévoles	Missions	Bénévoles	Missions
20	1	28	18	29	29	33	40

Afin de poursuivre le développement de l'Heure Civique sur la commune, le CCAS recherche parmi les membres de son Conseil d'Administration, un(e) coordinateur / coordinatrice volontaire qui aura pour mission d'accompagner les bénévoles, de faire vivre le dispositif et de contribuer à promouvoir l'engagement citoyen sur la commune.

Le CCAS envisage de développer un projet de visites à domicile visant à mettre en relation des bénévoles de l'Heure Civique avec des habitants vulnérables ou isolés qui souhaitent bénéficier, quelques heures par mois, d'une présence conviviale, d'un temps d'échange ou d'un accompagnement de proximité. Le(a) coordinateur(trice) de l'Heure Civique sera chargé(e) de concevoir, développer et mettre en œuvre ce projet, en lien avec le CCAS, les bénévoles, les associations et les partenaires locaux, afin de renforcer les liens de solidarité et de lutter contre l'isolement.

Le coordinateur(trice) sera également en charge de réfléchir au développement de la communication du dispositif sur la commune et aux éventuelles missions pouvant être réalisées tout au long de l'année auprès des habitants de la commune et des services communaux.

Madame la Vice-présidente laisse la parole à l'agent du CCAS pour présenter le bilan 2025 de l'Heure Civique.

Les administrateurs présents confirment connaître le dispositif mais pas dans son détail et n'avaient pas connaissance avant la présentation du bilan de toutes les missions réalisées. Certains pensaient qu'il était tourné uniquement vers un public âgé ou des particuliers. Afin de le mettre en avant, il est proposé de donner la parole aux bénévoles ou aux habitants

bénéficiaires d'une mission dans les VDC. Des flyers et des affiches pourraient être distribués aux commerçants et un encart publicitaire inséré dans l'agenda de la commune. Le dispositif peut également être abordé par Monsieur le Maire lors de la cérémonie des vœux.

10h03, arrivée de Gaëlle Peullemeulle.

Caroline Geneix propose de solliciter les bénévoles de l'Heure Civique par exemple dans le cadre de la décoration du centre bourg pour les fêtes de fin d'année. Elle abordera également le sujet lors du projet groupe de travail communication.

Jean-Pierre Guillon rappelle que les 24 heures Civiques ont lieu ce week-end. Le CCAS avait pour objectif d'y participer cette année. Il propose également que le sujet soit abordé auprès du Conseil des sages. La mise en place du dispositif en 2022 vient d'un travail commun entre le CCAS et le Conseil des sages. Les membres du Conseil présents pensent que le travail du coordinateur doit être fait en binôme et proposent qu'il soit constitué d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS et d'un membre du Conseil des sages.

Monsieur Martin Roux est volontaire en tant qu'administrateur du CCAS pour être coordinateur du dispositif Heure Civique sur la commune de l'Houmeau mais souhaite qu'un membre du Conseil des sages le soit également avec lui.

Après délibération, Monsieur Martin Roux est désigné par les membres du Conseil d'Administration coordinateur de l'Heure Civique sur la commune de l'Houmeau.

5 – ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Idalina BENARROUS

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF), les CCAS ont l'obligation de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) à chaque début de mandat. L'article R.123-1 prévoit que les CCAS produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de leur territoire. Elle consiste en un diagnostic sociodémographique, élaboré à partir des données d'observation sociale du territoire et en partenariat avec les acteurs locaux intervenant dans le champ de l'action sociale, conformément aux missions définies à l'article L.123-5 du CASF. L'analyse fait ensuite l'objet « d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget. » (Article R. 123-1.III CASF).

L'ABS constitue bien plus qu'une obligation réglementaire. Elle est un véritable outil d'aide à la décision permettant aux élus de disposer d'une connaissance objective des réalités sociales du territoire. Elle met en évidence les évolutions démographiques, les fragilités sociales, les besoins des différents publics (personnes âgées, familles, jeunes, personnes en situation de handicap, publics précaires, etc.) ainsi que les ressources existantes. Elle

permet ainsi de définir les priorités du mandat, d'adapter les actions du CCAS aux besoins réels de la population, de renforcer les partenariats locaux et de fonder les choix budgétaires sur un diagnostic partagé.

Madame la Vice-présidente rappelle que la Délégation aux Grands Projets et le CCAS ont pour projet de travailler à « Ville amie des aînés ». L'ABS et le diagnostic pour « Ville amie des aînés » pourraient être complémentaires.

Le CCAS a identifié 3 cabinets travaillant sur l'ABS. Ils vont être contactés pour connaître leurs tarifs et leur méthodologie.

Madame la Vice-présidente rappelle le départ du CCAS en 2025 du GCSMS. Elle souhaite que la somme qui était consacrée au règlement de ce groupement soit consacrée à l'ABS en 2027.

La Vice-présidente déléguée Madame Geneix souhaite savoir si les membres du Conseil peuvent avoir la copie de la précédente analyse. Celle-ci a été réalisée par le cabinet KPMG entre plusieurs communes mais les enjeux repérés n'étaient pas forcément les mêmes entre communes.

Afin de répondre à cette obligation, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de lancer la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux en 2027 et prend note que cette démarche devra être inscrite au budget 2027 du CCAS.

6 – PLAN CANICULE

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Idalina BENARROUS

L'été 2026 a été marqué par le déclenchement de plusieurs alertes canicule entre les mois de mai et d'août, mobilisant à plusieurs reprises le CCAS et les administrateurs volontaires.

Le CCAS souhaite remercier les administrateurs qui se sont portés volontaires pour assurer les appels de convivialité et de vigilance auprès des personnes inscrites sur le registre communal. Les retours des personnes contactées sont très positifs : nombreuses sont celles qui ont exprimé leur gratitude pour la qualité des échanges, la bienveillance et l'attention qui leur ont été accordés.

Le passage en alerte rouge a également conduit plusieurs habitants à solliciter leur inscription sur le registre communal des personnes vulnérables, confirmant l'intérêt de ce dispositif et la nécessité de poursuivre sa promotion auprès de la population.

Les administrateurs sont invités à partager leurs observations, les difficultés rencontrées, les points de satisfaction ainsi que leurs propositions d'amélioration.

Pour les prochaines années, il pourrait être envisagé de formaliser une procédure graduée en fonction du niveau de vigilance météorologique, précisant notamment les modalités de suivi des personnes inscrites (fréquence des appels : quotidiens ou tous les deux jours) ; les situations justifiant un déplacement à domicile ou, au contraire, un simple contact téléphonique ; les conditions de mise en place d'un « espace fraîcheur » dans les locaux de la mairie ou dans un équipement communal, en cas d'épisode prolongé de fortes chaleurs ou encore l'articulation du Plan Canicule avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin

d'assurer une meilleure coordination des actions lors des épisodes climatiques les plus intenses.

Ces réflexions devront être engagées rapidement au regard des évolutions législatives récentes. En effet, la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie prévoit notamment que les conseils départementaux et les caisses de retraite transmettent désormais aux communes les informations relatives aux bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de prestations d'action sociale versées au titre de la perte d'autonomie par les organismes d'assurance vieillesse, afin de renforcer le repérage des personnes les plus vulnérables et d'améliorer leur protection en cas de risques exceptionnels, notamment lors des épisodes de canicule. Ces personnes seront, à partir de 2027, inscrites de droit dans le registre sauf opposition de leur part. Par ailleurs le décret n° 2026-590 du 03 juillet 2026 fait évoluer les finalités du registre communal en devenant un outil permanent de veille sociale territoriale, au service de la prévention de la perte d'autonomie, du repérage des personnes vulnérables et de la lutte contre l'isolement. Le décret assigne désormais au registre trois finalités :

- la gestion des alertes et des situations de crise ;
- l'information des personnes sur les droits, aides, prestations et accompagnements existants ;
- le repérage des situations de fragilité et la lutte contre l'isolement social.

Cette évolution permettra aux communes et aux CCAS de disposer d'une meilleure connaissance des publics à accompagner, mais impliquera également une adaptation des procédures d'organisation et de suivi. À ce jour, le registre communal des personnes vulnérables compte 20 personnes inscrites. Avec la transmission par le Conseil Départemental et les caisses de retraite de la liste des bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de prestations d'action sociale liées à une perte d'autonomie, ce nombre pourrait rapidement dépasser la centaine de personnes. Cette évolution nécessitera d'anticiper les moyens humains, l'organisation des appels de vigilance, les modalités de suivi et, plus largement, les ressources à mobiliser afin de garantir un accompagnement efficace et adapté lors des épisodes de fortes chaleurs ou d'autres situations de crise. Cela va également entraîner une adaptation des procédures internes et de la communication RGPD.

Dans 10 à 15 ans, la part des personnes âgées de 80 ans et plus devrait représenter 63% de la population selon Madame Geneix.

Sur la ville de La Rochelle, 1800 personnes sont inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables. Les alertes canicules auprès de ces personnes sont gérées par une plateforme et par une vingtaine d'agents de la ville.

Les retours des administrateurs ayant passé des appels cet été mettent en avant le peu de personnes réellement isolées inscrites sur le registre. Si le nombre d'inscrits vient à augmenter dans les prochaines années, il sera nécessaire d'anticiper en amont celles et ceux en situation d'isolement, ...

Les voisins des personnes inscrites sur le registre pourraient servir d'appui et de relais au CCAS lorsque nous sommes dans l'incapacité de joindre une personne et de repérer les personnes âgées fragiles et isolées non connues du CCAS.

Un travail de réflexion sera engagé dès le début de l'année 2027.

7 – PROJETS 2027

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Idalina BENARROUS

L'année 2026 touche bientôt à sa fin et pour préparer l'année 2027 les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer sur les actions qu'ils souhaiteraient voir mises en place l'année prochaine. Cette réflexion doit permettre d'anticiper les besoins, de définir les priorités du CCAS et de commencer à construire les orientations budgétaires pour 2027.

Suite aux bons retours des participants et à la bonne organisation de cet événement en 2026, le CCAS a décidé de reconduire l'action Mai à vélo en 2027 qui permet de promouvoir une mobilité douce, favorable à la santé et accessible au plus grand nombre. Cette action constitue également une occasion de créer du lien social, de favoriser les échanges intergénérationnels et de sensibiliser les habitants aux mobilités durables. Un groupe de travail constitué de membres du Conseil d'Administration et de bénévoles de l'Heure Civique doit se réunir le 14/10 pour une 1^{ère} réunion.

Par ailleurs, la Ville souhaite engager une démarche « Ville amie des aînés », afin de mieux prendre en compte les besoins et les attentes des personnes âgées dans l'évolution des politiques publiques et du cadre de vie. Pour rappel, ce dispositif vise à construire une ville plus inclusive, accessible et adaptée à l'avancée en âge, en agissant notamment sur les questions de mobilité, d'habitat, d'accès aux services et aux commerces, de lien social, de participation citoyenne, d'information ou encore de culture et de loisirs. Il s'agit également de favoriser la participation des aînés à la vie de la cité et de reconnaître leur place pleine et entière dans la collectivité.

Le projet sera développé en copilotage entre la Délégation aux Grands Projets et le CCAS, dans une démarche transversale associant les différents services et acteurs concernés. L'objectif est de faire de cette démarche un véritable outil de réflexion et d'action, permettant d'identifier les enjeux locaux et de faire émerger des propositions concrètes en faveur du bien-vieillir.

Pour faire suite au précédent Conseil, un groupe de travail sera prochainement réuni afin de poursuivre la réflexion et de contribuer à la construction de la démarche. Les administrateurs qui ne l'ont pas encore fait et qui souhaitent participer à ce groupe de travail sont invités à se rapprocher de l'agent du CCAS. Une première réunion leur sera bientôt proposée.

8 – POINTS DIVERS

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Idalina BENARROUS

1) Argent de Poche 2026

Les missions Argent de Poche se sont terminées le 31 juillet. Sur 10 jeunes sélectionnés, 9 ont participé (annulation d'un jeune en raison d'un problème de santé). Pour rappel 3 jeunes ont été placés au service enfance-jeunesse, 2 au service administratif, 1 aux services techniques et 3 à la restauration scolaire.

Pour cette année, le budget total pour le CCAS s'élève à 1381,12€ soit 1350€ pour l'indemnité de 9 jeunes et 31,12€ pour l'achat d'une paire de chaussures de sécurité.

2) L'Houmeau se mobilise en faveur de la ligue

Le samedi 10 octobre le CCAS, la Mairie en collaboration avec des associations et commerçants de la commune organisent sur la commune une matinée de prévention et bien-être afin de récolter des fonds en faveur de la ligue contre le cancer. Cet événement est associé au traditionnel marché d'automne de l'association Au Bonheur des Jardiniers.

Le programme :

- Salle de l'Orangerie, de 9h30 – 12h30 :

- *Ateliers shiatsu et bien-être animés par Claudine Desbodes et Laure Dupé. Prix de l'atelier 20€, sur inscription. Séances de 30 minutes.

- Maison Intergénération, par l'association Au Bonheur des Jardiniers :

- * Vente de bulbes (narcisses, jonquilles, tulipes), de sachets de lavande et de pots de cyclamens au profit de la ligue.

- Salle du Conseil, par l'atelier Impression/Expression :

- * Vente de marque-pages peints à la main par les membres de l'association

- * Exposition des œuvres de l'association.

Un karaoké dansant est également prévu le 21 novembre au Gymnase, de 21h à 1h.

Lors de la fête de l'Anse 76 bandanas ont été vendus au profit de la Ligue pour un total de 377,86€ recueillis. Madame la Vice-présidente remercie de nouveau Dorothee Berger et Sylvie Limbourg pour avoir tenu le stand lors de la fête.

3) L'engagement bénévole sur le territoire

Le Centre Communal d'Action Sociale souhaite engager une réflexion autour de la place et de la valorisation du bénévolat et de l'engagement citoyen sur le territoire.

Au quotidien, le CCAS s'appuie sur l'implication de nombreuses personnes bénévoles qui contribuent à la mise en œuvre de différentes actions en faveur des habitants (aide alimentaire, Heure Civique). Ces engagements contribuent à créer du lien social, à lutter contre l'isolement, à favoriser la solidarité et à répondre aux besoins des habitants.

Dans ce contexte, le CCAS souhaite mettre en place une action visant à faire connaître, questionner et valoriser le bénévolat. Cette démarche pourrait notamment permettre de s'interroger sur ce que signifie être bénévole aujourd'hui, sur les différentes formes que peut prendre l'engagement et sur ce que celui-ci apporte à la fois aux personnes qui s'engagent et aux bénéficiaires des actions. Cette action aurait pour objectifs de valoriser l'investissement des bénévoles, de leur donner la parole afin qu'ils puissent témoigner de leur expérience et du sens qu'ils donnent à leur engagement ; de sensibiliser les habitants aux possibilités d'engagement citoyen.

Afin de construire cette action au plus près des réalités et des attentes des personnes concernées, un groupe de travail pourrait être constitué. Celui-ci aurait pour vocation de réfléchir collectivement au contenu et aux modalités de l'action, d'identifier les besoins et les

attentes des bénévoles et de faire émerger des propositions concrètes de valorisation de leur engagement. Ce travail serait mené conjointement par le CCAS et la délégation Communication – Vie associative.

Madame Benarrous souhaite ajouter un dernier point concernant la question des assurances pour les administrateurs, posée lors du précédent conseil d'administration. Après vérification par Wilfried Monteau DGS, il est confirmé que le CCAS (qu'il s'agisse des salariés, des administrateurs et des bénévoles) bénéficie du contrat avec la SMACL au titre de la responsabilité civile dans les mêmes conditions que la commune et d'un contrat avec RELYENS au titre de la protection juridique.

Monsieur Thierry Hautier souhaite informer les membres du Conseil que le groupe de travail sur l'aide alimentaire s'est réuni une première fois le 08 juillet et que l'une des principales idées retenues par les membres du groupe est la fin du conventionnement avec l'association Banque Alimentaire 17.

Il n'y a pas de question.

La séance est levée à 11h07.

A l'Houmeau le 07 octobre 2026,

Président de la séance, Idalina BENARROUS, Vice-Présidente du CCAS



